



Mercredi 4.11.09 | 42e année | No 31

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Neuchâtel, the place to be

La semaine dernière, Jacques Rogge, président du CIO, et Sepp Blatter, président de la FIFA, participaient tous deux à une table ronde sur le dopage, dans le cadre des prestigieuses festivités du centenaire de l'Université. Eh oui, à Neuchâtel!! N'est-ce pas tout simplement extraordinaire? Des personnalités de cette envergure, dont on associe volontiers le nom aux grandes capitales, font le détour par notre cité! Quel symbole, quelle carte de visite! L'Université et le Centre international d'étude du sport qui lui est proche, offrent ainsi à la région – mais aussi de manière générale –, un rayonnement loin d'être négligeable. Notre ville est magnifique. Elle est richement dotée en infrastructures, écoles, centres de recherche et sociétés prestigieuses. Elle affiche une vie culturelle sans proportion avec sa taille. Elle compte une équipe de football au passé – et au futur? – européen (hop Xamax!). Elle est située à moins d'une heure et demie, par le rail ou par la route, de trois aéroports internationaux. D'une certaine manière, elle est au centre de la Suisse, appelée à réunir en congrès ou en assemblée générale les grandes sociétés ou les associations nationales. Pied de nez à la crise, les festivités du Millénaire devront rappeler tout cela. Discrètement bien sûr. On est quand même à Neuchâtel!

*Alain Ribaux
Directeur du développement
économique*



Le Conseil communal s'oppose au plan éolien cantonal qui n'intègre pas le site de Chaumont.

Du concret, pas du vent!

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel s'oppose fermement au concept éolien du Canton. En consultation jusqu'à fin octobre, ce dernier n'intègre pas le site de Chaumont. Un plan spécial a pourtant été déposé pour l'implantation de deux éoliennes dans le région de l'allée des Tilleuls.

Le Conseil communal demande donc au Canton de revoir son plan directeur cantonal éolien en incluant le projet de Chaumont pour lequel le Conseil général a déjà voté un crédit de 8,8 millions de francs en 2004.

Incohérences

Le concept éolien cantonal présente une erreur d'ordre géographique. Il analyse l'implantation de

deux éoliennes au haut du funiculaire, alors que le projet du site de Chaumont la prévoit dans le secteur de l'allée des Tilleuls, trois kilomètres plus à l'est, secteur dans lequel ces deux éoliennes seraient nettement moins visibles. Le plan cantonal comporte également des contradictions entre le concept éolien et l'étude de base portant sur les paysages neuchâtelois.

Projet de Chaumont

Le Conseil communal rappelle que les exécutifs de Neuchâtel et Savagnier ont déjà approuvé le plan spécial de Chaumont. Ce plan figure également dans le contrat du projet européen Holistic/Concerto. Co-signé par l'Etat, le projet européen prévoit une subvention de l'Union européenne à

hauteur de quelque 500'000 francs suisses. Le projet de Chaumont entend promouvoir les énergies durables.

Aucun pouvoir

Dans le concept éolien cantonal, aucun pouvoir de décision n'est laissé aux communes pour implanter des éoliennes ou non sur leur territoire. En revanche, le plan de Chaumont respecte les droits démocratiques. Il est d'ailleurs soutenu par l'ACN et la COMUL qui regrettent également l'absence des éoliennes de Chaumont dans le plan directeur cantonal. Et le Conseil communal de réclamer du concret et non pas du vent à propos de Chaumont. (Voir aussi en page 8). (ak)



3
L'exposition « CIGARETTES » est à découvrir au Chauffage Compris jusqu'au 29 novembre.



4
La séance d'information au sujet de l'avenir de la Maison du Concert a réuni de nombreux acteurs culturels.



5
Le Conservatoire de Neuchâtel organise un festival d'automne dans ses nouveaux locaux.

STOPPPA Fils SA

PLÂTRERIE-PEINTURE

Neuchâtel Hauterive Peseux 032 730 30 90

028-423046


PLASLICA S.A.
Orée 30 - 2000 Neuchâtel
Tél. 032 724 06 96

**REVÊTEMENTS
DE SOLS**
Tapis - Parquets - P.V.C.

EXPOSITION:
Rue des Pâquiers 22
2072 Saint-Blaise
Tél. 032 753 74 64
Fax 032 753 57 25

028-424949

Falk Frères SA
«Parquets - Tapis - PVC»



Tapis tendu ou collé
Sablons 35 - 2000 Neuchâtel
Tél. 032 725 77 60
Natel 079 637 33 19
www.falkfreres.com

Dans ce numéro

Festival

Le Conservatoire de Neuchâtel propose un festival d'automne pour donner aux jeunes le goût de la musique. Cinq jours de musique sont au programme.

Page 5

Marché

Deux motions ont été approuvées lundi par le Conseil général. Ce dernier modifie également le règlement du marché. Si le 1er mars, le 1er mai ou le 1er août tombent sur des jours de marché, les maraîchers pourront vendre leurs produits.



Page 8

Reconnaissance

Le Conseil général a accepté les deux rapports à l'ordre du jour à l'unanimité. Ils concernaient la donation à la Ville des orgues de Serrières et le contrôle de l'activité des cadres et du personnel communal.

page 9

Sport et dopage

Dans le cadre de son centième anniversaire, l'Université de Neuchâtel a organisé un débat sur le thème du dopage dans le sport. Des intervenants prestigieux comme le président du CIO ou celui de la FIFA ont alimenté la discussion.



Page 16

L'approche de la saison hivernale obligent les cafetiers à reconsidérer la question des fumeurs



Chauffage Compris: une exposition photographique témoigne du dernier jour d'un bistrot fumeur. • Photo: David Perriard

Dehors les fumeurs!

Entrée en vigueur le 1er avril dernier à Neuchâtel, la modification de la loi sur la santé a instauré l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Depuis, plus aucune cigarette ne sera jamais allumée dans un bistrot neuchâtelois. Au vu de cette interdiction, les tenanciers de Neuchâtel n'ont cessé d'exploiter leurs terrasses, même l'hiver venu. D'autres solutions devront donc être envisagées.

Parallèlement à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, plusieurs actions autour du thème de la fumée ont vu le jour. Le Centre neuchâtelois d'information pour la prévention du tabagisme «Vivre sans fumer» a lancé la 10ème édition de son concours «Expérience non-fumeur». Sur le plan culturel, l'exposition photographique «CIGARETTES» est actuellement à découvrir au café-restaurant du Chauffage Compris à Neuchâtel.

Concours

Destiné aux classes suisses du secondaire I, le concours «Expérience non-fumeur» se déroulera du 9 novembre 2009 au 9 mai 2010. Il est organisé dans toute la Suisse par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme. Pour participer, les jeunes ne doivent pas toucher au tabac

durant six mois. Un bon de voyage d'une valeur de 500 francs est à gagner pour les classes entièrement non-fumeuses. Les classes comptant quelques fumeurs ne sont pas exclues pour autant, et peuvent également prendre part au concours. A Neuchâtel, Vivre sans fumer propose aux classes participant au concours national de réaliser un travail sur le thème «tabac: épidémie mondiale, impact sur l'environnement». Le centre neuchâtelois met également une exposition à disposition des classes et propose des consultations gratuites pour les élèves désirant arrêter de fumer.

Avenir

Le doux climat des mois précédents ne semble pas prêt à persister. Les fumeurs n'auront donc plus la possibilité de squatter les terrasses neuchâteloises. Les cafetiers et restaurateurs sont ainsi amenés à réfléchir à la possibilité de créer de nouveaux espaces pour les fumeurs. Bertrand Moret, gérant du Chauffage Compris à Neuchâtel explique: «Dehors, nous allons si possible essayer de rendre la terrasse utilisable toute l'année avec des couvertures, par exemple». Et d'ajouter: «Depuis le 1er avril, la fréquentation est plus incertaine

qu'auparavant». L'avenir nous dira comment fumeurs et bistrotiers auront passé l'hiver. (ak)

Témoignage

«CIGARETTES» est une exposition photographique proposant vingt clichés réalisés le 31 mars au Chauffage Compris à Neuchâtel. Dernière journée au cours de laquelle fumer était encore autorisé dans les lieux publics. «L'actualité de ce thème m'a poussé à choisir la journée du 31 mars pour en faire un témoignage», explique le photographe David Perriard au sujet de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à Neuchâtel. Ni pro ni anti fumée, cette exposition se profile comme un témoignage de ce que fut un bistrot fumeur. Réalisées par David Perriard, les photographies exposées au Chauffage Compris se présentent sous la forme de plans serrés. Représentant des cendriers, des briquets ou des cigarettes, elles reflètent un paysage appartenant actuellement au passé. A voir jusqu'au 29 novembre.



Fort participation à la séance d'information sur l'avenir de la Maison du Concert

Démarche participative

Pas moins de 50 personnes - comédiens, metteurs en scènes, danseurs, musiciens et organisateurs de spectacles - ont participé à la réunion d'information organisée le 26 octobre par la Direction de la culture à propos de l'avenir de la Maison du Concert. Ces acteurs culturels pour la plupart professionnels ont pris connaissance des grandes lignes de l'avant-projet élaboré par la Ville pour l'ancien théâtre. L'assemblée a décidé de former un groupe de travail chargé de préciser puis de finaliser cet avant-projet.

Ce groupe de travail comprendra un représentant de la Direction de la culture, un représentant du théâtre indépendant, un représentant de la danse, un représentant de la musique, un représentant du CCN, un représentant des résidents de la Maison du Concert, un représentant des utilisateurs de ladite Maison et un représentant des compagnies amateurs.

Groupe de travail

Ce groupe se réunira deux fois par mois pour élaborer dans une démarche participative le futur concept d'exploitation de la Maison du Concert. Il rendra compte à intervalles réguliers de son travail à l'as-



La Maison du Concert participe à la 13e Semaine de la marionnette comme en témoigne le tapis de pissenlits accroché à sa façade.

semblée générale qui discutera puis validera ses propositions. La Direction de la culture espère disposer d'un concept définitif à la fin du printemps prochain, de façon à pouvoir offrir une vitrine aux indépendants des arts de la scène et de la musique dès la saison 2010-2011.

Main tendue aux résidents

La Direction de la culture se félicite de la présence à cette séance du

comité de l'Association de la Maison du Concert et de représentants des résidents actuels. Elle souhaite vivement que ceux-ci acceptent de s'impliquer dans la suite du processus et désignent l'un des leurs pour faire partie du groupe de travail. La conseillère communale Françoise Jeanneret, directrice de la culture, a une nouvelle fois tendu la main lors de cette séance aux représentants de l'Association de la Maison du

Concert en réaffirmant devant l'assemblée que ceux-ci disposeraient, s'ils le souhaitaient, d'un accès privilégié à cette scène indépendante si importante pour Neuchâtel. La Direction de la culture se réjouit du climat serein et positif dans lequel s'est déroulée cette séance.



Présence massive

Les utilisateurs potentiels de la Maison du Concert étaient présents en masse à cette séance d'information. Pour les professionnels, 15 compagnies de théâtre, quatre compagnies de danse et trois ensembles de musique étaient représentés. Six compagnies formées d'amateurs de haut niveau ainsi que La ligue d'improvisation, Festineuch, Le Buskers Festival, le Théâtre du Passage et le Centre culturel neuchâtelois avaient également répondu à l'invitation. Des représentants des trois compagnies résidant actuellement à la Maison du Concert - Tape'nads, Théâtre à tous les étages, Les Chambristes - étaient aussi présents. Quatre ensembles s'étaient excusés.



Agenda culturel

Galleries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

Jusqu'au 15 novembre, exposition «Marcel North (1909-1990)».

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Jusqu'au 3 janvier 2010: «Le monde selon Suchard». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 10 janvier 2010, exposition Martial Leiter - guerres.

Vendredi 6 novembre à 17 heures, pré-vernissage de l'exposition du cinquantenaire du Club des amis de la peinture de Neuchâtel.

Mardi 10 novembre à 12h15, les mardis du musée. Exposition

«Guerres», dialogue face aux œuvres avec Janine Perret Sgualdo et Walter Tschopp.

Galleries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 31 décembre 2010, exposition «Retour d'Angola». Jusqu'au 16 mai 2010, exposition «Helvetia Park». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 28 février 2010, exposition «parce Queue». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 10 janvier 2010,

exposition Martial Leiter - guerres. Dessins de presse. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 22 novembre, exposition Maurice Frey, peinture et Dominique Junod, sculpture. Ouvert du ma au ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Péristyle de l'Hôtel de Ville, du 5 au 15 novembre, salon des Amis de la peinture. Ouvert sa-di de 10 à 20 heures, du lu au ve de 8 à 20 heures.

Théâtre

Théâtre Tumulte (rue E.-Borel 13), du 6 au 15 novembre (ve-sa à 20h30, di à 17 heures): «Combat de nègre et de chiens», de Bernard-Marie Koltès. Réservations: tél. 032 730 69 88 ou par courriel theatre@tumulte.ch

Conférences

Faculté des lettres (espace L. Agassiz 1), Université du 3^e âge: jeudi 5 novembre de 14h15 à 16 heures: «La symphonie beethovenienne», par Didier Patel, professeur de culture musicale.

Mardi 10 novembre de 14h15 à 16 heures, conférence-récital: «Alma Mahler, muse et musicienne», par Sylvain Malfroy, historien de l'art.

Divers

Club de Loisirs, la Joie du lundi, lundi 9 novembre à 14h30 à l'Armée du Salut, rue de l'Ecluse 18, 2^e étage: «L'hygiène en Pays de Neuchâtel, sa petite histoire», exposé de M^{me} Caroline Calame, conservatrice des Moulins souterrains du Col-des-Roches.

L'actualité culturelle

Conférence au Lyceum

Le Lyceum club servira de cadre jeudi 5 novembre, à la conférence de Pierre Rochat, Chevalier de l'Ordre de Malte, sur le thème «La lèpre, vraiment qu'un mythe effrayant?». Un film sur un Centre de soins au Cambodge sera présenté au cours de la soirée et M. Rochat s'exprimera sur les causes du fléau, les mesures prises pour enrayer le phénomène, les soins et moyens pour faciliter la réhabilitation sociale des personnes guéries de cette maladie.

Lyceum Club, rue des Beaux-Arts 11, jeudi 5 novembre à 20 heures. Entrée libre, collecte.

La richesse mélodique

Le premier concert de la saison 2009/2010 des amis du Conservatoire aura lieu dimanche 8 novembre au Temple du Bas.



L'Orchestre Symphonique Genevois, dirigé par Hervé Klopfenstein jouera deux chefs-d'œuvre pour violon et orchestre de Max Bruch et Piotr Ilytch Tchaïkovsky. La partie soliste sera interprétée par la talentueuse violoniste chaud-de-fonnière Aurélie Matthey.

Temple du Bas, dimanche 8 novembre à 17 heures. Location: tél. 032 717 79 07.

Nouvelle saison des «midi-musique»

Interprétés par des étudiants de la Haute Ecole de musique de Genève, site de Neuchâtel, les «midi-musique» offrent six concerts à savourer pendant la pause de midi. Le premier rendez-vous aura lieu mercredi 11 novembre avec Lilia Chepikova, violon, Katalin Juhasz, alto et Andrea Walker, violoncelle. Le programme, en écho à *Kafka sur le rivage* d'après Haruki Murakami, sera composé d'œuvres de Jean-Sébastien Bach, Eugène Isaye et Ludwig van Beethoven.

Théâtre du Passage, mercredi 11 novembre à 12h30. Entrée seule Fr. 10.- (tarif réduit Fr. 5.-); entrée avec sandwich et minérale Fr. 18.-; entrée avec sushi et minérale Fr. 27.-. Réservations: tél. 032 717 79 07 ou 032 717 82 24 (pour la formule avec repas).

Rendez-vous Nature

Comme chaque année, le Muséum organise tous les 15 jours le mercredi, la projection de films ou de causeries en images sur des animaux fascinants ou des régions à la nature exceptionnelle, en présence de cinéastes ou de photographes.

La nouvelle saison des «Rendez-vous Nature» s'ouvre mercredi 11 novembre avec la projection du film «Les Abruzzes, sanctuaire de l'ours marsicain?», d'Alain Rauss. Les grands prédateurs peuvent cohabiter avec l'homme. L'exemple des Abruzzes, au centre de l'Italie le prouve, où ours et loups vivent au milieu d'une faune riche et variée.

Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, mercredi 11 novembre à 12h30 et à 14h15. Entrée libre.

Festival d'automne dans les nouveaux locaux du Conservatoire de musique

Cinq jours de musique

Lieu de culture, le Conservatoire de Neuchâtel souhaite donner aux jeunes le goût de la musique. Pour ce faire, il organise un festival de cinq jours dans ses nouveaux locaux du plateau de la gare. Au programme: des concerts, du théâtre, des contes et de nombreuses animations gratuites dans des espaces magnifiques.

Deux spectacles pour familles et enfants sont prévus dans l'Auditorium: les Jazzventures de Pinocchio (vendredi à 18h), par la Compagnie de la Coquille, et le Voyage au bout des notes, (samedi à 15h30), ou la découverte des musiques du monde dans un esprit poétique et ludique par Alexandre Cellier et Jean Duperrex.

La Stravaganza

Le pianiste de réputation internationale Frank Lévy se produira samedi à 18h avec l'ensemble du Conservatoire La Stravaganza sous la direction de Carole Haering-Pantillon et de Louis Pantillon. Frank Lévy donnera également des cours de maître ouverts à tous ainsi qu'une conférence publique.

Airs d'opéra par un chœur d'enfants

Le Festival qui commence ce mercredi se poursuit jeudi, vendredi,



Le Conservatoire organise un festival d'automne qui succède au festival Grieg de l'an passé.

samedi et dimanche par des rencontres musicales variées. On entendra ainsi au fil des jours les pianistes Marc Pantillon et Marlène Müller, pour un concert à quatre mains, ainsi que l'Ensemble à vents du Conservatoire. Gilles Landini, au piano, et Luc Aeschlimann, au violoncelle, nous ferons passer une soirée en compagnie de compositeurs juifs. Le chœur d'enfants du site de Neuchâtel accompagné par la soprano Laurence Guillod et la basse Ruben Amoretti, interprétera quant à lui des airs d'opéra.

Soirée tango

La soirée «tango» de samedi avec le quintette Piazzola promet d'être chaude. Ces cinq jours de festival prendront fin dimanche avec l'Orchestre du Conservatoire et de l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, dirigé par Steve Muriset, pour un concert dédié aux musiques de films. Un programme off gratuit conçu par les élèves et les professeurs se déroulera parallèlement au programme officiel à découvrir sur: www.cmne.ch/a-laffiche

Chronique culturelle



Pulcinella

Non, assurément, Polichinelle n'est pas mort! «La Pendue» en a fait la brillante démonstration ce week-end en ressuscitant Guignol version napolitaine à la Maison du Concert. Invitée de la 13ème Semaine internationale de la marionnette qui bat son plein, la compagnie française «La Pendue» donne vie à des poupées à gaine avec une dextérité folle dans un castelet des plus authentiques. Les manipulateurs Estelle Charlier et Romuald Collinet respectent la tradition en faisant interagir avec le public le Pulcinella de la Comedia dell'Arte et innovent en même temps en se donnant de vrais rôles dans le spectacle. Ce que l'on retiendra de ce pur moment de bonheur plein d'humour et de poésie, c'est la victoire par coups de bâton répétés de Polichinelle sur la mort et ses trois avatars, la colère, le désespoir et la maladie. On ne pouvait rêver mieux en ce week-end de la Toussaint! Le Festival de la marionnette qui fait fleurir sur les façades des théâtres de la ville des tapis de pissenlits lumineux, se poursuit jusqu'à dimanche et nous réserve encore de grands moments d'émotion.

Patrice Neuenschwander

Publicité



REPARATIONS «RAPID REPAIR»
Véhicules de courtoisie

Pierre Grosjean

Michel Abplanalp

CARROSSERIE D'AUVERNIER
Route des Gravieres 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier
E-mail: info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch

CARROSSERIE
FCR
Fédération des Carrossiers Romands



elexa

entre vous, le courant passe...

75 ans

Monruz 2
Neuchâtel
Tél. 032 729 96 66
Fax 032 729 96 69
info@elexa.ch
www.elexa.ch
(dépannage 24h/24h)

La chronique sportive de...

Culture brésilienne à Neuchâtel

Anne Kybourg



La 6e édition du Festival International de Capoeira aura lieu durant la semaine du 9 au 15 novembre à Neuchâtel. Organisé par l'Association Capoeira Neuchâtel, cet événement sera consacré à la pratique de la capoeira, et plus généralement à la culture brésilienne. Pour cette occasion, une vingtaine de maîtres brésiliens provenant du Brésil et de plusieurs pays d'Europe feront le déplacement. Initiation, spectacle et exposition de peintures seront au programme de cette édition.

Durant cette semaine, les pratiquants de cet art martial auront l'occasion de prendre part à de nombreux stages. Quant aux élèves provenant d'autres écoles de capoeira en Suisse, ils seront également invités à se joindre à eux. Des stages d'initiation à la capoeira et aux danses brésiliennes seront également ouverts au public les samedi 14 et dimanche 15 novembre.

Art martial, musique et culture

La capoeira est un art martial brésilien qui allie danse et combat. A l'époque de l'esclavage noir au Brésil, les esclaves s'entraînaient en dissimulant leurs techniques de combat sous des pas de danse, par peur de la répression. Contrairement à d'autres arts martiaux, la capoeira présente un côté ludique et souvent acrobatique. Sa particularité étant d'associer musique et culture à l'art martial. L'Association Capoeira Neuchâtel (ACN) a été fondée en 2002 par Manoel de Oliveira Lopes (Contra-Mestre Papa) venu du Brésil. Maître attiré de l'ACN, il transmet sa culture et ses traditions au travers de ses cours.

Baptême

Après une semaine intensive de stages, une centaine d'élèves du Contra-Mestre Papa feront leur baptême de capoeira. Ce baptême consiste à attribuer un « nom de guerre » ou un surnom à un élève débutant. Les élèves iront également passer leurs ceintures durant la fin de



La capoeira a la particularité d'être un art martial souvent acrobatique.

la semaine. Comme plusieurs autres arts martiaux, le système de graduation de la capoeira se présente sous la forme de ceintures. Le jour de son baptême l'élève débutant reçoit une ceinture verte symbolisant le début d'un long apprentissage.

Exposition

De multiples activités culturelles seront proposées aux participants durant la soirée du 14 novembre. Un souper brésilien sur réservation sera

organisé à la Salle de spectacles de St-Aubin, dès 19 heures. La soirée sera rythmée par des spectacles et des concerts. Les participants auront l'occasion de découvrir une exposition de tableaux sur le thème de la capoeira et de la culture brésilienne.

Stages d'initiation à la capoeira pour enfant, adolescent ou adulte: réservation obligatoire au 076 307 41 67.

Renseignement sur www.capoeiracte.ch

A.K

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô

Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.

Football corporatif

Terrain des Charmettes

Mercredi 4 novembre, 18h45, FEN fête l'Uni-Medtronic, goupe B.
A 20h15, New-Look/C.-Baxter, goupe A.
Lundi 9 novembre, 18h45, EM-Microelec.-Nexans, goupe A.
A 20h15, Neotime-New-Look/C., goupe A.

Football

Mercredi 4 novembre, Pierre-à-Bot nouv. terrain synth, 20h15, Serrières II-La Béroche, coupe neuchâteloise 1/4 de finale.
Vendredi 6 novembre, Pierre-à-Bot nouv. terrain synth, 20h15, Audax-Le Landeron, vétérans.
Samedi 7 novembre, terrain du Chanet II, 10h, Xamax M11-Cornaux, juniors D.

A 11h30, Xamax M13-Foot Erguel St-Imier, juniors B.

Samedi 7 novembre, Pierre-à-Bot nouv. terrain synth, 10h, Serrières D1-Auvernier, juniors D.

A 13h, Serrières C1-Les Geneveys, juniors C.

A 15h30, Grpm Asi-Serrières-Bas-Lac, juniors A.

A 18h, Serrières 2-Audax, 2^e ligue.
A 20h30, Xamax M21-Geneva, 2^e ligue inter.

Dimanche 8 novembre, Pierre-à-Bot nouv. terrain synth, 10h, Helvetia-AS Vallée, 4^e ligue.

A 15h, Audax-Cornaux, 3^e ligue.
Mercredi 11 novembre, Pierre-à-Bot nouv. terrain synth, 20h30, Audax-St-Imier, coupe neuchâteloise 1/4 de finale.



Hockey sur glace

Patinoires du Littoral

Mercredi 4 novembre, principale, 18h45, Neuchâtel Futur-Le Locle, mini A.

Samedi 7 novembre, halle, 11h30, Neuchâtel Futur-St-Imier, moskitos B.

Samedi 7 novembre, principale, 16h30, Neuchâtel Futur-Moutier, moskitos A.

Samedi 7 novembre, halle, 17h30, HC Université-Star-Lausanne, 1^{re} ligue.
Mercredi 11 novembre, principale, 18h45, Neuchâtel Futur-Franches Montagnes, mini A.

Basketball

Samedi 7 novembre, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Union Neuchâtel Basket-Martigny-Rhône Basket, LNB.

Rugby

Samedi 7 novembre, terrain de Puits-Godet, 15h, RC Neuchâtel Sport-RC Avusy, LNB.

Handball

Vendredi 6 novembre, halle de sport de la Riveraine, 20h, HBC Neuchâtel-Uni Bern-handball II, 3^e ligue féminine.

Patinoires du Littoral

(du 5 au 11 novembre)

Piste principale

je/ve: 9h-11h45/13h45-15h45 public, je 9h-11h45 hockey libre.
sa: 13h45-16h public et hockey libre.
di: 13h45-16h30 public.
lu/ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public, 13h45-15h30 hockey libre.
me: 9h-11h45/14h15-16h15 public et hockey libre.

Halle couverte

je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/13h45-15h45/20h-22h public.
sa: 13h45-16h30 public.
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu/ma/me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.



Le Conseil général approuve deux motions et modifie le règlement du marché

Eoliennes: l'affaire des communes

Le Conseil communal va devoir plancher en collaboration avec Viteos sur la création d'une société intercommunale pour l'exploitation de l'énergie fournie par les éoliennes qui pousseront dans le paysage neuchâtelois. Le Conseil général a accepté lundi soir par 31 voix contre 6 une motion de PopVertsSol allant dans ce sens. Les maraîchers quant à eux pourront investir la place des Halles le 1^{er} mars, le 1^{er} mai et le 1^{er} août si ces fêtes républicaines tombent sur des jours de marché. Les élus y sont allés également de quelques propositions pour sécuriser l'avenue des Alpes.

Le canton de Neuchâtel possède des sites très favorables pour l'exploitation de l'énergie éolienne, a affirmé PopVertsSol à l'appui de sa motion. Cette particularité n'a pas échappé aux investisseurs privés – souvent extérieurs au canton, voire à la Suisse – qui souhaitent s'approprier ces sites et réaliser ainsi de juteux profits.

Société intercommunale

Cette situation préoccupe PopVertsSol qui a envoyé le 14 août dernier un courrier à toutes les communes leur demandant de se fédérer et de créer avec l'aide des distributeurs d'électricité régionaux une société intercommunale qui permettrait de gérer la production neuchâteloise d'énergie éolienne. PopVertsSol pensait que l'Association des communes neuchâteloises (ACN) ou le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) pourraient coordonner cette action.

Avec Viteos

Le Conseil communal a accueilli favorablement cette motion. Il a réussi

PopVertsSol aimerait davantage de sécurité sur certains passages pour piétons dont celui situé sur le pont qui franchit le Seyon.

à convaincre le Conseil général que le partenaire idéal pour créer cette entité publique était Viteos et non pas l'ACN ou le RUN. Le conseiller communal Pascal Sandoz n'a toutefois pas exclu une collaboration avec le secteur privé. Les groupes socialiste et PLR ont soutenu la motion contrairement à l'UDC qui s'en est prise, plus qu'à la proposition de PopVertsSol, aux deux éoliennes de Chaumont. Selon ce groupe, ces engins bruyants sont trop proches des maisons et entraîneront des dépenses importantes que la Ville n'est pas en mesure d'assumer. Sans parler de leur impact sur le paysage...

Marché le 1^{er} août

Le 1^{er} août tombait cette année sur un samedi, jour de marché à Neuchâtel. Les maraîchers ont dû rester à la maison parce que le règlement en vigueur interdisait la tenue de marchés les jours fériés. Tel ne sera plus le cas à l'avenir. Sur proposition du groupe libéral-radical, le Conseil général a accepté par 25 voix contre 2 et 9 abstentions de ne pas interdire la tenue du marché les 1^{er} mars, 1^{er} mai et 1^{er} août si ces jours fériés sont des jours de marché.

Socialistes mitigés

Tous les groupes sont tombés d'accord pour dire que le marché anime le centre-ville - qui en a bien besoin surtout les jours fériés - et représente une attraction touristique bienvenue. Les socialistes ont toutefois proposé - en vain - de limiter la libéralisation au 1^{er} août, période touristique par excellence. PopVertsSol a soutenu cette libéralisation bienvenue tout en précisant qu'il ne

s'agissait en aucune façon de défendre l'ouverture des magasins les jours fériés. L'UDC a également apporté son soutien à la proposition libérale-radical, soulignant que les maraîchers qui ne disposent pas tous d'une chambre froide, devaient jeter fruits et légumes lorsqu'un marché était annulé en plein été. Le Conseil communal a quant à lui accueilli favorablement cette modification du règlement du marché. Au moment du vote, une partie de la gauche s'est abstenue.

Feux et vitesse limitée

Le Conseil général a jugé bon d'ouvrir la discussion suite à la réponse que le Conseil communal a apporté à l'interpellation des groupes PLR, UDC et PopVertsSol concernant la sécurité des piétons à l'avenue des Alpes.

Inquiet du nombre d'accidents répertoriés le long de cette artère collectrice, le groupe UDC demande au Conseil communal de prendre immédiatement des mesures concrètes pour améliorer la situation. L'UDC songe à l'installation d'un radar fixe le long du secteur nord et propose de limiter à 40 km/h la vitesse sur l'ensemble de la rue.

PopVertsSol va encore plus loin en réclamant 30 km/h pour cette avenue qui, suite à certains effets pervers de modération du trafic, est devenue un axe principal. Une telle limitation de vitesse réduirait la gravité des accidents et la pollution sonore. PopVertsSol propose également l'installation - ne serait-ce que provisoire - de feux à hauteur de certains passages pour piétons empruntés quotidiennement par les écoliers dont celui qui se trouve sur le pont franchissant le Seyon (photo). Il s'oppose en revanche à un éventuel élargissement de l'avenue des Alpes sur la base des alignements existants.

Demande de crédit en vue

Le Conseil communal dont la réponse à l'interpellation était fort complète, n'a pas souhaité prendre position sur les différentes propositions effectuées en séance. Il a confirmé que le Conseil général serait prochainement saisi d'une demande de crédit de 1,4 million de francs pour financer différents aménagements visant à renforcer la sécurité dans la ville.



Si le 1^{er} mars, le 1^{er} mai ou le 1^{er} août tombent sur des jours de marché...



Deux rapports figuraient à l'ordre du jour

Reconnaissance

Le Conseil général a adopté lundi soir les deux rapports du Conseil communal à l'unanimité. La donation à la Ville de Neuchâtel des orgues installées au Temple de Serrières a été acceptée par 37 voix sans opposition, et sans abstention. Le rapport d'information concernant les instruments et les mécanismes de contrôle de l'activité des cadres et du personnel communal a connu le même succès.

Le travail effectué par l'Association des orgues de Serrières a été salué par le Conseil général qui lui a exprimé toute sa reconnaissance. Après que l'orgue de Serrières a rendu l'âme, Dominique de Montmollin a décidé de créer cette association pour récolter l'argent néces-





...s de marché, les maraîchers pourront désormais tout de même vendre leurs produits.

...r du Conseil général

...nce pour la mobilisation citoyenne

saire à l'achat d'un nouvel instrument. L'engagement de citoyens dévoués a permis d'acheter un orgue espagnol pour un montant de 270'000 francs.

Mobilisation citoyenne

Le Conseil général a exprimé sa reconnaissance à l'Association pour les orgues de Serrières, ainsi qu'à son président Dominique de Montmollin. L'entretien de cet instrument représente une charge modeste pour la Ville, a souligné le groupe socialiste. PopVertsSol a salué la participation citoyenne à un tel projet et le soutien apporté par Dominique de Montmollin et Guy Bovet. Le groupe libéral radical a remercié les donateurs, ainsi que les privés engagés et dévoués qui ont permis cette donation. Quant au groupe UDC, il salue cette initiative

citoyenne et la manière dont les acteurs ont collaboré. Françoise Jeanneret, directrice de la culture et des cultes, a elle aussi exprimé la satisfaction du Conseil communal. «Nous devons pouvoir compter sur l'engagement de bénévoles pour la réalisation de certaines tâches», a-t-elle commenté. Au vu de l'acceptation de ce rapport, la Ville sera chargée d'entretenir le nouvel instrument.

Contrôle de l'activité du personnel

Le Conseil communal proposait au Conseil général de prendre connaissance de son rapport d'information au sujet des mesures prises pour contrôler l'activité des cadres et du personnel communal. Dans ce cadre, un groupe de travail a été

constitué. PopVetsSol soutient les quatre mesures concrètes proposées en espérant qu'elles porteront leur fruit. L'établissement d'un code de conduite a été positivement accueilli par le groupe socialiste. Pour l'UDC, le sentiment est mitigé. Ces représentants soulignent l'importance d'adopter un comportement irréprochable pour les cadres. Il était grand temps de prendre des mesures, d'après le groupe libéral-radical qui soutient les mesures de gestion et de contrôle prévues par le Conseil communal. Alain Ribaux, directeur des finances a précisé que le Conseil communal attendait la décision du Conseil général pour envoyer le code de comportement au personnel de la Ville. (ak)

Structures d'accueil

Lundi soir, le Conseil général a également accepté la motion amendée du PLR intitulée «Intégration des structures d'accueil dans les bâtiments de l'école» par 35 voix sans opposition et 2 abstentions. Les signataires de cette motion souhaitaient que le Conseil communal étudie cette possibilité et en évalue les conséquences financières. Le Conseil communal a proposé avec succès d'amender cette motion: il lui incombera donc de comparer, sous l'angle pédagogique et financier, la variante consistant à intégrer les structures d'accueil aux bâtiments scolaires et celle consistant à poursuivre les efforts actuels en cours en vue de les rapprocher. Le conseiller communal Daniel Perdrizat a prévenu: «du point de vue financier, il ne sera pas plus avantageux d'aller dans les écoles». Les structures d'accueil payent actuellement 95 francs du mètre carré dans le privé, alors qu'il faudrait déboursier 200 francs du mètre carré pour s'établir dans les bâtiments scolaires. Sous l'angle pédagogique, il y a de sérieux arguments qui plaident pour une séparation claire entre les lieux d'apprentissage et ceux réservés au repos et aux activités ludiques.

 Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole



Le groupe UDC (ci-dessus) ainsi que les groupes PLR et PopVertsSol ont exprimé leur avis au sujet de la sécurité sur l'avenue des Alpes.

Groupe UDC

Luciano Bocchi: «Selon les statistiques, la Police a recensé 34 accidents à l'avenue des Alpes sur la période 2000-2008 (soit une moyenne de presque quatre par an). Le dernier, impliquant un enfant de deux ans - qui a dû être hélitransporté à l'hôpital de l'île de Berne - est survenu le 26 juin 2008; sans compter la mort d'un enfant en 1992 suite à un autre accident.

Peut-on aujourd'hui encore se contenter de mettre ces accidents sur le compte de la fatalité?

Les groupes politiques UDC, PLR et PopVertsSol de notre ville, au vu de ces événements ont clairement exprimé leur avis au sujet de la sécurité de ce tronçon sous la forme d'une interpellation déposée le 15 septembre 2008.

D'ailleurs, un rapport complet et très critique concernant l'avenue des Alpes a été récemment établi par le Bureau de prévention des accidents (BPA de Berne)

Ce rapport souligne, à juste titre, les graves lacunes sécuritaires et les multiples non-conformités de ce tronçon. Aussi, dans la perspective des développements attendus dans le haut de la ville, tels que l'urbanisation de la zone de Pierre-à-Bot par exemple, il y a lieu de présumer que le trafic motorisé va encore s'accroître et que les conditions de sécurité routière de cet

axe vont continuer à se dégrader si des mesures adéquates ne sont pas adoptées.

Le groupe UDC demande donc à notre Exécutif de se pencher urgemment sur ce problème avant que d'autres accidents ne surviennent sur cette avenue.

Nous profitons aussi de présenter tous nos vœux de prompt rétablissement à la famille de cet enfant.»

Groupe PopVertsSol

Catherine Loetscher Schneider: «Notre groupe se félicite d'avoir pu convaincre les conseillers généraux de l'importance de pouvoir créer une société en mains publiques pour acheter plusieurs éoliennes. Des sociétés étrangères privées sont prêtes à investir dans le canton, et nous ne souhaitons pas que tous les bénéfices liés à l'exploitation des éoliennes leur reviennent. Nous voulons augmenter l'autonomie énergétique de notre canton, assurer des prix stables aux consommateurs, et fournir des emplois de qualité liés à l'exploitation de l'énergie éolienne. Dès que le concept éolien cantonal sera fixé, il faudra être prêt pour pouvoir déposer des dossiers puis, enfin, construire les éoliennes, sources d'énergie propre et renouvelable par excellence. Nous attendons du Conseil communal qu'il soit un moteur actif dans la réalisation de ce beau projet.»

Groupe PLR

Jean Dessoulavy: «En raison de la Fête nationale du 1^{er} août qui tombait cette année 2009 sur un samedi, le marché de Neuchâtel n'a pas pu avoir lieu. Force est de constater que cette interdiction de tenir marché fut regrettable tant d'un point de vue touristique (l'impact touristique du marché est en effet très important en pleine période estivale) que d'un point de vue commercial (le manque à gagner pour les maraîchers en pleine saison riche en légumes et en fruits est important). Fort de ce constat, le groupe PLR a décidé de préparer une proposition demandant une modification du règlement du marché de 1966 allant dans le sens de permettre dorénavant au marché de se tenir à certains jours fériés durant l'année. Même si le cas d'un 1^{er} août tombant sur un samedi ne se reproduira pas avant l'année 2015, il est cependant utile de prévoir l'avenir. En outre, lorsque la fête nationale tombera sur un mardi ou un jeudi, également jours de marché, la possibilité d'une telle animation au centre-ville ne pourra être que la bienvenue. Dans la foulée, nous proposons d'inclure l'exception aux jours également importants du 1^{er} mars et du 1^{er} mai durant lesquels il devrait être possible de tenir marché. L'objectif étant de favoriser au maximum les maraîchers qui travaillent le plus souvent seuls ou en famille et qui, dans

leur grande majorité, souhaitent pouvoir travailler ces jours-là.

Nous sommes d'avis qu'une telle modification législative serait la bienvenue tant pour le développement touristique, pour l'image de notre ville, que pour la promotion économique. Cette démarche aurait également l'avantage de montrer aux maraîchers que les organes législatif et exécutif de la ville n'ont pas été insensibles à leurs préoccupations.»

Groupe socialiste

Martine Docourt: «Le thème des énergies renouvelables est souvent débattu lors de nos séances du Conseil général. Viteos s'est fixé comme but d'augmenter la part d'énergie renouvelable à 30%, ce que nous encourageons fortement. A l'approche de la votation cantonale sur la nouvelle loi sur l'énergie, le thème des économies d'énergie est important à débattre. Afin de connaître l'avis du Conseil communal sur le thème des économies d'énergie, le groupe socialiste lui a adressé une question écrite demandant ce qu'il prévoit, par sa présence au Conseil d'administration de Viteos, pour encourager des économies d'énergie, et quels sont les moyens qui pourraient être déployés dans ce but. La question écrite vise également à connaître quelles seront les répercussions sur les tarifs de Viteos en cas de diminution de la consommation d'énergie.»

A propos...



De la honte...

Avec bonheur, ce n'est pas tous les jours dimanche.

Ce jour saint n'est pas remis en cause... mais l'histoire, retient qu'au petit matin du 13 août 1961, un dimanche, des barbelés et des barrières provisoires furent déployés à la frontière berlinoise entre les secteurs d'occupation Est et Ouest. Dans les jours qui suivirent, un mur en pierres remplaça les barbelés. 155 kilomètres de honte...

Le 9 novembre prochain, le monde et l'Allemagne enfin réunie, célébreront les 20 ans de la chute de ce mur. Que de souffrances et de privations entre ces deux dates ! Or, l'exemple n'a pas suffi puisque de nombreuses barrières de séparation, résultat de controverses, de différences sociales et de conflits voient régulièrement le jour. Elles se dressent au Moyen-Orient, au Brésil, en passant par l'Argentine. Ces bâtisseurs de la « honte » oublient que la liberté ignore les serrures du temps et de l'espace. Car, pour traverser les murs, il suffit d'ouvrir les portes, ouvrir les ailes, ouvrir les rêves.

Rémy Voirol

On recherche choristes !

Dans le cadre de la création de l'oratorio «Le jour étoilé» à la Basilique Notre-Dame en février prochain, un appel est lancé aux chanteurs de la région qui souhaitent y participer. La deuxième répétition aura lieu samedi 7 novembre à 9 heures à l'Eglise St-Marc à Serrières.

Renseignements complémentaires et inscriptions : www.lejouretoile.ch

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siègera les :

- **vendredi 20 novembre 2009**
- **vendredi 18 décembre 2009**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'environnement

La Ville officielle

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés :

- concernant la donation à la Ville de Neuchâtel des orgues installées au Temple de Serrières, modifiant l'article 4 du règlement du marché, du 7 février 1966,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 2 novembre 2009, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'à lundi 14 décembre 2009.

Neuchâtel, le 4 novembre 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,
Françoise Jeanneret

Le chancelier,
Rémy Voirol

Conseil général

Quels étaient les présents ?

Présidence de M. Blaise Péquignot (PLR), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents : M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Sandra Barbetti Buchs (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (Soc), Claude Béguin (Soc), Amina Benkais (Soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Luciano Bocchi (UDC), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Roy Cairala (UDC), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt (Soc), Pascal Domatezo (UDC), Philippe Etienne (PLR), Michel Favez (PopVertsSol), Olivier Forel (PopVertsSol), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (Soc), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc), François-Xavier Jan (PLR), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Raymond Maridor (Soc), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Hélène Perrin (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Cristina Tasco (Soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (Soc).

Excusés : M^{me} et MM. Dorothee Ecklin (PopVertsSol), Thomas Facchinetti (Soc), Nicolas Marthe (PLR).

Le Conseil communal était représenté par M^{me} Françoise Jeanneret (Soc), présidente, M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), vice-président, M. Pascal Sandoz (PLR), M. Alain Ribaux (PLR) et M. Olivier Arni (Soc), conseillers communaux.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Pierre Studer, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour la transformation et la rénovation d'une maison familiale 36, rue de l'Observatoire, article 11550 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Séverine Gutmann et Monsieur Philippe Kohler. Les plans peuvent être consultés du 30 octobre au 30 novembre 2009, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre Fahrni, architecte à Hauterive, d'un permis de construire pour la construction de bureaux préfabriqués provisoires 25, rue de la Pierre-à-Mazel, article 15337 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Automobiles Senn SA. Les plans peuvent être consultés du 30 octobre au 30 novembre 2009, délai d'opposition.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Peseux, d'un permis de construire pour la transformation et la surélévation d'une maison familiale suite à un incendie 28, escalier du Suchiez, article 5606 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société simple Marzo Marzo. Les plans peuvent être consultés du 30 octobre au 30 novembre 2009, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-Pierre Wildhaber, architecte à Bevaix (Bureau Wildhaber & Maillard), d'un permis de construire pour la construction d'un local de rangement 20, rue des Sablons, article 6168 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Jacqueline et Michel-André Hotz. Les plans peuvent être consultés du 6 novembre au 7 décembre 2009, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés à la Police des constructions, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Police des constructions

A louer

Rue de la Dîme 72 à Neuchâtel
Studios pour personnes en âge AVS
Loyer mensuel : Fr. 355.-
Reprise : à convenir.

Renseignements complémentaires : Mme S. Keita, tél. 032 717 76 73.
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 3, Neuchâtel.

La chronique de...

Le Tir fédéral de 1898

Yves
Demarta

En juillet 1898, sous un ciel plus clément qu'en hiver, Neuchâtel, canton et commune, commémora la Révolution du 1er mars 1848 et l'avènement de la République. Le 11, on reçut tout d'abord un tableau peint par Jules Girardet qu'offraient à l'Etat les Neuchâtelois de France et d'Espagne: «La défense du pont de la Thièle» ornant aujourd'hui la salle des chevaliers au Château.

Puis, en ville, au terme d'un grand cortège patriotique dans lequel défilèrent les divers corps constitués suisses et neuchâtelois, et de nombreuses sociétés, on inaugura le Monument de la République dû aux sculpteurs Herr et Meyer. 10 000 spectateurs découvrirent mère Helvétie accueillant d'un geste protecteur la jeune République neuchâteloise.

Les festivités durèrent plus d'une semaine. On organisa de multiples réjouissances, parmi lesquelles les cinq jours de représentations du grand spectacle historique intitulé «Neuchâtel suisse», pour lequel on s'arracha des places vendues équitablement dans l'ensemble du canton. Ecrit par Philippe Godet pour le texte et Joseph Lauber pour la musique, il rassembla 600 acteurs et figurants costumés, 500 chanteurs, 60 musiciens et la fanfare des Armourins. Les décors reprodui-



Le vallon des Fahys en 1898, la ciblerie en construction, l'ancienne route qui sera transformée vers 1909 et la ligne ferroviaire Neuchâtel-Bienne, proche de l'étang de patinage.

sant divers sites du canton furent réalisés par des artistes neuchâtelois tels que Louis de Meuron, Louis Guillaume, Louis Ritter, William Röthlisberger, Paul Bouvier, Gustave Jeanneret, Pierre Godet, Edouard Kaiser, Edouard Jeanmaire, Robert Convert et Paul Robert.

Au haut des Chavannes, on reconstitua en toile peinte une tour bêtement démolie en 1867.

Les jours suivants, en recevant solennellement la Banière fédérale sur la place du Port, la ville accueillit le

36^e Tir fédéral, qu'un comité présidé par Louis Perrier (propriétaire de la Maison Rousseau, à Champ-du-Moulin, qu'il légua de fait à l'Etat en 1917) avait préparé à la perfection. Sur la colline du Mail, le stand de tir de Neuchâtel, qui avait remplacé celui de l'Ecluse, fut provisoirement agrandi et porté à 180 stales, avec cibles à 300 mètres s'échelonnant au-dessus du chemin de l'Orée. S'y ajoutèrent 25 cibles à 50 mètres pour le tir au revolver. On imagine le bruit que durent supporter les habitants des Fahys,

encore peu nombreux, demeurant sous la ligne de tir.

Sur la promenade du Mail, dans le petit vallon que borde au sud l'Observatoire, on construisit un pavillon des prix et une immense cantine en bois dans le style pompeux de l'époque, selon les plans de Paul Bouvier: une cantine dans laquelle on put servir simultanément 3 000 repas. Sur des terrains récemment gagnés sur le lac, la population put s'amuser aux sons de carrousels.

Y.D.

A travers l'histoire



Le pont neuf vers 1840...



Et aujourd'hui.



Les lundis des mots

Lundi 9 novembre à 17 heures à la Librairie Payot, rue du Seyon 2:

Bête que je suis.

Présentation de son dernier livre, par Gilbert Pingon.

A 20h30 à la galerie YD, rue Fleury 6: *J'veux qu'on s'aime.*

Chansons et humour par Marina, avec Evariste Perez, piano et Laurent Estoppey, saxophone.

La Ville officielle



Votations fédérale et cantonale

Convocation des électrices et électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer

1) en votation fédérale sur:

- a) l'arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien;
- b) l'initiative populaire du 21 septembre 2007 «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»;
- c) l'initiative populaire du 8 juillet 2008 «Contre la construction de minarets»;

2) en votation cantonale sur:

- a) la loi du 31 mars 2009 portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn),

le 29 novembre 2009

vu l'arrêté et la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, du 30 juillet 2009;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 septembre 2009,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introdui-

sent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance, dans l'enveloppe de transmission, à timbrer.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 29 novembre 2009 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par Internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils soient parmi les 12000 premiers à avoir signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique **le samedi 28 novembre 2009 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 29 novembre 2009 au bureau électoral de Neuchâtel, Faubourg du Lac 1, de 10 heures à 12 heures.** Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032/717 72 36, jusqu'au dimanche matin 29 novembre 2009, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Ont le droit de prendre part à la votation cantonale:

- a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- c) les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont



Echos

■ Vendredi, le Conseil communal sera représenté par Mme Françoise Jeanneret, présidente, MM. Pascal Sandoz et Alain Ribaux, conseillers communaux, à la remise du certificat officiel de l'inscription, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, du site «La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger», à La Chaux-de-Fonds.

■ Samedi, le Conseil communal sera représenté par Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture, au vernissage de l'exposition du Club des amis de la peinture, au péristyle de l'Hôtel de Ville.

■ Samedi, M. Alain Ribaux, directeur des finances, représentera les Autorités communales au Dies Academicus 2009 de l'Université.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Simone et Jean-Daniel Sandoz-Badoux, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage.

domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 27 novembre 2009 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032/717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 14 octobre 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le vice-président, Le vice-chancelier, Daniel Perdrizat Bertrand Cottier



Programme cinéma pour la semaine du 4 au 10 novembre

APOLLO 1 032 710 10 33
MICMACS À TIRE-LARIGOT
 2^e semaine.
 10 ans sug. 12 ans. VF me au ma 15h, 17h45, me, ve au ma 20h30, ve/sa 23h.
 Acteurs: Danny Boon, André Dussollier, Julie Ferrier.
 De Jean-Pierre Jeunet.

APOLLO 1 032 710 10 33
MICHAEL JACKSON'S THIS IS IT
 2^e semaine.
 7 ans sug. 10 ans.
 VO s-t fr/all. je 20h15.
 De Ortega Kenna.

APOLLO 2 032 710 10 33
LE PETIT NICOLAS
 6^e semaine.
 Pour tous, sug. 7 ans.
 VF me au ma 15h30, 17h30, me au ve, di au ma 20h30, ve 22h45.
 Acteurs: Kad Merad, Valérie Lemercier, François-Xavier Demaison.
 De Laurent Tirard.

APOLLO 2 032 710 10 33
NUIT DU COURT METRAGE DE NEUCHÂTEL 2009
 VF + VO s-t fr. sa 20h.
 Quartz 2009 - Prix du Cinéma Suisse.

APOLLO 3 032 710 10 33
LUCKY LUKE
 3^e semaine.
 7 ans sug. 10 ans.
 VF me au ma 15h15, me/je, di au ma 20h15, ve/sa 22h45.
 Acteurs: Jean Dujardin, Michaël Youn, Alexandra Lamy.
 De James Huth.

APOLLO 3 032 710 10 33
LA NUIT DE LA GLISSE
 1^e semaine.
 7 ans sug. 10 ans.
 VF ve 20h15.
 De Thierry Donard.

APOLLO 3 032 710 10 33
LE PETIT NICOLAS
 6^e semaine.
 Pour tous, sug. 7 ans.
 VF sa 20h30.

APOLLO 3 032 710 10 33
A L'OMBRE DE LA MONTAGNE
 2^e semaine.
 16 ans sug. 16 ans.
 VF me au ma 18h.
 De Danielle Jaeggi.

ARCADE 032 710 10 44
MICHAEL JACKSON'S THIS IS IT
 2^e semaine.
 7 ans sug. 10 ans.
 VO s-t fr/all. me, ve au ma 14h45, 17h30, 20h15, ve/sa 23h.
 De Ortega Kenna.

ARCADES 032 710 10 44
CONNAISSANCE DU MONDE
 1^e semaine.
 Pour tous. VF je 16h, 20h. Thème: Mon Québec.
 De André Maurice.

BIO 032 710 10 55
LE RUBAN BLANC
 3^e semaine.
 14 ans sug. 16 ans.
 VO s-t fr. me au ma 17h30, 20h30.
 Acteurs: Christian Friedel, Ulrich Tukur, Burghart Klausner.
 De Michael Haneke.

BIO 032 710 10 55
MISSION - G
 4^e semaine. Pour tous.
 VF me au ma 15h30.
 De Hoyt Yeatman.

REX 032 710 10 77
SAW 6
 1^e semaine.
 18 ans sug. 18 ans.
 VF me au ma 20h30, ve/sa 22h45.
 Acteurs: Shawnee Smith, Tobin Bell, Costats Mandylor.
 De Kevin Greutert.

REX 032 710 10 77
TEMPÊTE DE BOULETTES GÉANTES
 1^e semaine.
 7 ans sug. 7 ans.
 VF me au ma 15h, 17h30.
 De Phil Lord.

STUDIO 032 710 10 88
DIVORCES
 1^e semaine.
 10 ans sug. 14 ans.
 VF me au ma 15h15, 20h15.
 Acteurs: François-Xavier Demaison, Pascale Arbillot, Gilles Gaston-Dreyfus.
 De Valérie Guignabodet.

STUDIO 032 710 10 88
MADEMOISELLE CHAMBON
 3^e semaine.
 16 ans sug. 16 ans. VF me au ma 18h.
 Acteurs: Aure Atika, Vincent Lindon, Sandrine Kiberlain.
 De Stéphane Brizé.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: no principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

InterNos, association neuchâteloise d'échanges culturels, tél. 032 721 33 15, e-mail: internes_ch@yahoo.fr, site Internet: www.internos-neuch.ch

Job Service, (quai Ph.-Godet 18), travail des jeunes - placement et information, tél. 032 725 35 55, sur rendez-vous.

La Courte Echelle, (rue des Fausses-Brayes 3), lieu d'accueil enfants-parents, lundi-mardi de 14h30 à 17h30; mercredi et jeudi de 9h à 11h30, tél. 032 724 45 15.

La Margelle, lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel, (rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville 7), tél. 032 724 59 59.

Lecture et Compagnie, tél. 032 731 70 41 ou 032 751 57 57.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **no 144**.

Les services religieux

P paroisse réformée évangélique

Culte des samedi 7 et dimanche 8 novembre

Sud:

Collégiale: di à 10h culte avec sainte cène.

Temple du Bas: jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 7 à 18h, culte Parole & Musique, avec sainte cène, «Ce jour, le Seigneur l'a fait», P. Aubert, baryton et R. Märki, organiste, musique de Samuel Ducommun.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène. Accueil de l'abbé Natale Deagostini qui apporte le message. Participation de la chorale catholique.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 8. November 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas, Neuchâtel, abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): je 5 à 19h30, prière du soir à La Chaux-de-Fonds. Di à 18h, messe.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
 Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
 • Télécopie: 032 717 77 10
 • E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Maxime Rebetez

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... marionnettes géantes chez Max & Meuron.

DESTOCKAGE

400 SALONS-800 TABLES-3000 CHAISES-500 FAUTEUILS DE BUREAU

A PRIX CASSÉ

MEUBLES DU BATTOIR ♦ CASSE-PRIX

MATHOD	ST-SULPICE	COURTAMAN	MEYRIN
entre	Rte Cantonale	entre	Bois
Orbe/Yverdon	Lausanne/Morges	Morat et Fribourg	du Lan



 Le Centre international d'étude du sport a organisé un débat sur le dopage

Sport et dopage : les limites de l'interdit



Mercredi passé, le public venu assister au débat était nombreux à l'aula des Jeunes-Rives.



amenés à discuter des divers aspects du dopage dans le sport.

Contrôles

Le Comité international olympique (CIO) a organisé les premiers contrôles anti-dopage lors des JO de Mexico en 1968. A cette époque, seulement 5% des substances dopantes étaient détectables, contre 95% aujourd'hui. La lutte contre le dopage s'est donc intensifiée et les contrôles sont de plus en plus nombreux aussi bien en compétition qu'hors compétition. Jacques Rogge, président du CIO, précise : « lors des JO, les cinq premiers sont toujours contrôlés, ainsi que deux autres athlètes tirés au sort ». Laurence Rochat est satisfaite du travail effectué par Swiss Olympic : « Depuis juin, je me suis déjà faite contrôler 6 fois ». Durant toute l'année, les athlètes suisses doivent dire où ils se trouvent pour que Swiss Olympic procèdent à des contrôles inopinés. « Je me fais contrôler 20 fois par année, dont 10 fois hors compétition », déclare Didier Cuche.

Proportion

Pour le président du CIO, la grande majorité des athlètes sont « propres ». Nous comptons 2 à 3% de tests positifs et nous estimons à 1% la proportion d'athlètes qui arrivent à passer entre les mailles du filet, explique Jacques Rogge. A propos du monde du ballon rond, le président de la FIFA assure, lui, que « le football est un sport d'équipe dans lequel le dopage ne sert à rien ». Sepp Blatter émet également une certaine réserve quant à la fiabilité des contrôles. « Les laboratoires n'utilisent pas tous les mêmes machines », explique-t-il. En guise de réponse, Martial Saugy déclare : « aux tribunaux, c'est souvent le résultat du laboratoire qui est attaqué ». Et d'ajouter : « les laboratoires sont contrôlés, et beaucoup plus que les sportifs ».

Contrôles sanguins

Actuellement, la grande majorité des tests anti-dopage sont urinaires. Jugés insuffisants, ceux-ci pourraient être remplacés par des tests sanguins. « Pour les sports d'endurance, il est possible de voir les manipulations dans le sang », explique Martial Saugy. Pour les sports de puissance, il n'y a pas de technique qui pourrait permettre une meilleure analyse, ajoute-t-il. L'alternative des tests sanguins est souvent envisagée pour le confort des athlètes. Un test urinaire peut s'avérer long et difficile. Certains athlètes attendent plus de dix heures avant de réussir à uriner, commente Denis Oswald. Tout à fait favorable aux tests sanguins, Laurence Rochat déclare : il m'arrive d'attendre 7 à 8 heures avec le contrôleur anti-dopage. Les athlètes suisses étant contraints à uriner à la vue d'un ou plusieurs contrôleurs. Quant à Didier Cuche, il explique : dès la fin de ma course, un contrôleur anti-dopage me suit tant que je n'ai pas encore uriné.

Entourage

En cas de dopage, la sanction s'applique automatiquement sur l'athlète. Il serait néanmoins judicieux de s'intéresser également à son entourage. « 70 à 80% des cas positifs sont des athlètes « conseillés » par leur entourage » commente le président du CIO. Dans la lutte contre le dopage, ce n'est pas l'athlète qui est dangereux, mais son entraîneur, explique Jacques Rogge. L'athlète a souvent peur et il protège son milieu, ajoute-t-il. Le CIO a décidé de collaborer avec les pouvoirs judiciaires dans le but de punir l'entourage de l'athlète qui pourrait être enclin à recommencer.

Passeport biologique

Le passeport biologique est une manière de contrôler régulièrement l'athlète. Il diffère des autres contrôles dans le sens où l'athlète surveille lui-même ses paramètres biologiques,

explique Martial Saugy. Et d'ajouter : « les laboratoires n'ont plus qu'à voir s'il existe de grosses variations qui sortent de la norme ». Pour faire un pas en avant dans la lutte contre le dopage, la FIFA souhaite instaurer ce passeport. Nous travaillons pour introduire le passeport biologique dans le football, commente Sepp Blatter. Pour qu'il soit efficace, il faudrait que tous les athlètes jouent le jeu, ce qui pose problème. Tous les pays n'ont pas la même intensité de contrôle que la Suisse.

Sanctions

Souvent les athlètes contrôlés positifs clament leur innocence. Dans certains cas, l'athlète se doperait par inadvertance. Le code de la FIFA impose le traitement individuel des cas, explique Sepp Blatter. Habituellement un sportif testé positif est sanctionné de deux ans de suspension. « Des drogues comme la cocaïne peuvent être ingérées à l'insu des athlètes », explique Martial Saugy, en réponse à l'inquiétude de Didier Cuche de se faire droguer. « Tout athlète doit savoir qu'il ne doit pas boire n'importe comment », rappelle le président du CIO.

Anne Kybourg

1. Sepp Blatter / 2. Laurence Rochat / 3. Martial Saugy / 4. Denis Oswald / 5. Didier Cuche / 6. Jacques Rogge

Le passeport biologique pourrait remplacer les contrôles anti-dopage. Les enjeux liés à son instauration ont été abordés lors d'une table ronde organisée par l'Université de Neuchâtel, dans le cadre de son centième anniversaire. Orchestré par Me Denis Oswald, président du Centre international d'étude du sport (CIES), le débat a été alimenté par Sepp Blatter, président de la FIFA, Jacques Rogge, président du CIO et Martial Saugy, directeur du laboratoire suisse d'analyse du dopage. L'expérience de Laurence Rochat et de Didier Cuche, respectivement champions de ski de fond et de ski alpin a apporté une touche de réalisme à la discussion.

Denis Oswald a ouvert cette table ronde par une brève situation de la thématique. Le dopage n'intervient pas que dans le domaine du sport, il s'agit d'un problème général, a expliqué le directeur du CIES. Et de poursuivre : « le sport a décidé de délimiter ce qui était permis de ce qui ne l'était pas ». Trois raisons expliquent le choix des instances sportives : d'un point de vue éthique, il est nécessaire de respecter l'égalité des chances ; la santé des athlètes est primordiale ; et enfin, chacun a le droit de participer à des compétitions de haut niveau sans avoir à se doper. Au cours du débat, les intervenants ont été